

SÉANCE du 20 JANVIER 2025

Présents : AVERSENC Christophe, BAUDIN Nathalie, FLORENT Norbert, JUIN Denis, LAVAL Jean-Christophe, LAVEISSIERE Jacques, MARTY Eva, PAILHES Jacqueline, PASSEMAR Aurélien, PASSEMAR François, TANDOU Sabine, TISSEYRE Jean, VIALARET Cédric.

Absents Excusés : CALMET Véronique, GUILLAUME Solenne procuration à BAUDIN Nathalie

Secrétaire : BAUDIN Nathalie

Lecture du compte rendu de la séance du 11 décembre 2024.

Monsieur Laval constate plusieurs erreurs sur les montants des marchés de travaux de restauration des façades de la maison Gramont, secteur 2. Il demande que des modifications soient apportées selon la répartition suivante :

- Lot 1 Maçonnerie - Pierre de Taille – Enduits attribué à l'entreprise Chevrin-Geli sur l'offre de base d'un montant de 61 375.80€ HT
- Lot 2 Menuiseries attribué à l'entreprise de Menuiseries Birbes sur l'offre de base d'un montant de 36 496.00€ HT et sur l'option pour un montant de 19 100.00€ HT

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- **Décision Modificative**

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice il apparaît nécessaire d'apporter des modifications afin de réajuster les crédits. Ces modifications ont pour objet de transférer des crédits à l'intérieur de la section de fonctionnement, afin de régulariser les charges et les produits du cabinet médical.

Monsieur le Maire propose d'adopter la décision modificative qui se décompose ainsi :

Dépenses		Dépenses	
Chapitre/Compte	Montant	Chapitre/Compte	Montant
012/64131	+ 18 000.00	011/60612	- 18 000.00€

- **Adhésion au service Médecine** :

Monsieur le Maire donne lecture de la convention d'adhésion au service médecine proposée par le Centre de Gestion de l'Aude qui comprend à la fois :

- o la surveillance médicale,
- o l'action en milieu de travail,
- o la prévention des risques professionnels,

Il souligne l'opportunité pour la Collectivité de pouvoir bénéficier d'un service pluridisciplinaire et au meilleur coût en adhérant au service de Médecine de prévention et de santé au travail géré directement par le Centre de Gestion ;

Le conseil autorise le Maire à signer la convention.

- **Adhésion au service « retraite + »** :

Monsieur le maire expose au conseil que le service retraite du centre de gestion assure les missions obligatoires pour les collectivités adhérentes.

Le CDG11 propose désormais un « service+ », facultatif, permettant aux collectivités de pouvoir choisir une formule complète de traitement des dossiers.

Cette prestation « service+ » ne sera dès lors engagée que par la transmission d'une fiche demande « service + » pour un dossier de retraite communiqué au CDG 11. Sans cette demande, seules les prestations classiques et gratuites seront effectuées par le CDG 11, permettant ainsi à la commune de sélectionner les dossiers qu'elle souhaite voir gérés intégralement par le service retraite du CDG 11.

Le conseil décide d'adhérer au « service + » retraite et autorise le Maire à signer la convention.

Coût de cette prestation :

Prestation	Montant
Dossier retraite standard / dossier de réversion	80 €
Dossier retraite anticipé, carrière longue, ...	120 €
Dossier retraite invalidité	150 €

Questions et informations diverses :

- La commune doit communiquer les actes administratifs par voie dématérialisée. Jacques Laveissière propose de mettre un lien sur le site qui pointerait vers un cloud.
- 22 janvier : réunion pour la construction de la MAM avec les partenaires MSA, CAF, PMI et l'architecte. Le dossier de demande de subvention auprès de la MSA et le permis de construire seront déposés début février.
- 22 janvier : signature des marchés de travaux pour la restauration des façades de la Maison Gramont secteur 2.
- 22 janvier : réunion et relevés avec Maîtrise d'œuvre (CITE/SAS TCE) pour la préparation de l'AVP pour les travaux de rénovation énergétique de l'école
- 22 janvier : réunion avec les associations pour la gestion des salles.
- 27 janvier : réunion point sur le local BATEL
- 29 janvier : réunion travaux de la Traversée avec AMO (ATD) et Maîtrise d'œuvre (CAP/OTCE)

La séance est levée à 21h.